

Plus de détails sur le calendrier et la procédure ...

Le 28 janvier 2022 au plus tard

Les parents reçoivent le formulaire unique d'inscription (FUI) de la part de l'école primaire où leur enfant est scolarisé et l'information sur la possibilité de compléter les volets confidentiels en ligne.

Le 14 février 2022

Début de la première période d'inscription durant laquelle les parents ou la personne exerçant l'autorité parentale font enregistrer le formulaire d'inscription dans l'établissement correspondant à leur première préférence. Durant cette période, l'ordre chronologique n'a pas d'influence sur le classement. Il est indispensable de se munir du formulaire à usage unique reçu dans son école primaire d'origine et du volet confidentiel relatif au choix d'une autre école (sauf encodage électronique), dans l'éventualité où l'école serait complète.

Il est possible de télécharger les documents du secondaire nécessaires au dossier d'inscription (lien) : le formulaire d'inscription, la fiche relative au choix de langue, la fiche relative aux informations familiales et au parcours scolaire (ces documents peuvent être complétés avant le rendez-vous).

En outre, les documents officiels identitaires de notre établissement sont consultables également (lien) : le projet éducatif, le projet d'établissement, le projet pédagogique, le règlement d'ordre intérieur et le règlement des études (avec le plan d'actions collectives).

Le 19 février 2022

La journée portes ouvertes ne pouvant se tenir, nous organisons une matinée d'inscriptions, uniquement sur rendez-vous, à partir de 9h pour ceux qui ne savent pas se libérer en semaine.

Le 11 mars 2022

Fin de la première période d'inscription.

Entre le 12 mars et le 24 avril 2022

Suspension des inscriptions selon la procédure prévue par le ministère ; aucune demande d'inscription ne peut être enregistrée durant cette période.

Le 25 avril 2022

Reprise des inscriptions : les demandes introduites à partir du 25 avril seront classées dans l'ordre chronologique de leur introduction, à la suite des demandes introduites entre le 14 février et le 11 mars.

Les inscriptions dans les autres années d'étude peuvent être enregistrées à n'importe quel moment de l'année, dans la limite des places disponibles et uniquement sur rendez-vous.

Merci pour votre confiance.

Le directeur, PY Helmus